

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2010

CRÉATION DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS - (n° 2445)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
Mme Bello, Mme Billard, Mme Fraysse, M. Gremetz, M. Muzeau
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposé à la création de maisons d'assistants personnels telles que préconisées par la présente proposition de loi, en raison de l'absence préoccupante de garanties quant à la sécurité des enfants accueillis, à la qualité de l'accueil et au professionnalisme des assistants maternels autorisés à se regrouper.